

n° 398 2°

délicie rappelle qu'il a été chargé par l'assemblée de contacter M^{me} V. Clerc et M^{me} V. Freney
propriétaires de terrains et locaux construits jouant l'éminence de abords du
nouveau centre administratif (Arié - Bureau de Poste), de parkings, etc...
de ce. m le rapport sur terre et l'accord écrit =

n° 4329. 4, 472
DUP 11.5.72

il accepte l'acquisition par la Commune pour le prix symbolique de 29 m² de terrain sur M^{me}
Clerc et de 14 m² sur M^{me} Freney.

il accepte de prendre au compte de la Commune la démolition de bâtiments existants et
leur remplacement au-delà de limites communales par un bâtiment pré-
fabriqué de 3m36 de largeur, 11m84 de largeur, 2m39 de hauteur utile. Ce bâtiment
sera cloisonné en 2 parties selon largeur de chacune de propriétés.

3/ de jense incluse à 6000 F. art 2309. programme 23.